



Taxes foncières, nouvelles données

Par **lilou37**, le **20/09/2010** à **11:12**

Bonjour,
je suis mariée sous séparation de biens.
je suis en invalidité et perçois 480 euros/mois.
je possède un terrain non agricole, non constructible sur lequel j'ai une habitation trogloditique.
j'ai déclaré cette habitation en 12/2009 pour 64m²
l'ancien proprio avait déclaré 25 m² en ruine.
je n'ai rien changé juste ajouté un agrandissement non troglo de 19m²
ma taxe foncière passe de 33eu (depuis 22 ans) à 220eu.
mon mari sera-t-il obligé de payer cette taxe ?